

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT
OPERATION GRAND SITE ESTUAIRE DE LA CHARENTE
ET ARSENAL DE ROCHEFORT**

Entre :

- L'Etat, représenté par la Préfète de la Charente-Maritime, Madame Béatrice ABOLLIVIER,
- La Région Poitou-Charentes, représentée par son Président Monsieur Jean-François MACAIRE,
- Le Département de la Charente-Maritime, représenté par son Président, Monsieur Dominique BUSSEREAU,
- Le Conservatoire du littoral, représenté par sa Directrice, Madame Odile GAUTHIER,
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, représentée par son Président, Monsieur Hervé BLANCHÉ,

Vu :

- L'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage du 19 décembre 2013
- La délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays rochefortais, du 28 novembre 2013
- L'avis du Comité de pilotage du 4 octobre 2013, validant le périmètre et les actions prioritaires relevant de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort »

PREAMBULE

Un site d'exception

Le Grand Site de l'estuaire de la Charente suscite un grand intérêt pittoresque par l'immensité et la monumentalité des paysages de son embouchure qui contrastent avec la sérénité du fleuve dans sa partie amont. Il témoigne également d'un intérêt historique hors du commun avec la présence notamment des édifices et aménagements de l'Arsenal de Rochefort créé par la volonté du Roi Soleil, Louis XIV.

Le caractère emblématique du Grand Site de l'Estuaire de la Charente tient largement à l'idée de « maîtrise de la nature » : la mise en valeur d'une partie des marais et l'utilisation de l'estuaire par la Marine ont modifié les milieux naturels. Pour autant, cette empreinte humaine reste tributaire de la puissance de la nature et le patrimoine naturel reste d'une qualité exceptionnelle qui s'est traduite par un classement au titre de Natura 2000 pour les marais et pour l'estuaire lui-même.

Le très riche patrimoine historique et monumental de l'Estuaire de la Charente témoigne de la combinaison entre la nature et la culture. L'Arsenal de Rochefort, créé *ex nihilo* au XVII^e siècle, a transformé en profondeur le territoire de l'Estuaire de la Charente.

L'accès à l'estuaire de la Charente est resté longtemps limité compte tenu des usages militaires. De la restauration de la Corderie Royale il y a quarante ans, à l'ouverture du Jardin des retours, jusqu'à la présente Opération Grand Site, en passant par la reconstitution de la frégate Hermione, les acteurs publics n'ont eu de cesse de donner une valeur patrimoniale à cette entité naturelle et historique que constitue l'Estuaire de la Charente.

Les patrimoines et les paysages de l'Estuaire de la Charente sont aussi marqués par les activités conchylicoles et agricoles qui contribuent à la vitalité économique, à l'intérêt touristique et à la gestion des paysages. Dans l'usine-arsenal d'hier, la prestigieuse reconstruction de la frégate Hermione et les activités industrielles aéronautiques perpétuent l'esprit des grands chantiers.

Durant des siècles, des marins, des militaires, des médecins, des chercheurs sont partis vers tous les continents pour y acquérir de nouvelles connaissances et porter la culture française. Aujourd'hui, cette idée perdure dans les relations développées entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et d'autres sites remarquables à travers le monde, dans la volonté d'inscrire les huit derniers ponts transbordeurs au patrimoine mondial et de la coopération décentralisée avec le site patrimonial de Kilwa (Tanzanie).

Les politiques publiques concernées par le Site :

L'opération Grand Site est mise en œuvre en fonction de différentes politiques publiques.

Les infrastructures de communication, et notamment les franchissements, perceptibles en de nombreux points du territoire ont largement évolué depuis plus de deux siècles.

La construction récente du Viaduc de la Charente et le contournement routier de Rochefort à venir témoignent de la poursuite de ces évolutions.

Certains de ces ouvrages d'art constituent aujourd'hui un patrimoine, comme le Pont suspendu à Tonnay-Charente et le Pont Transbordeur, pour lesquels des programmes de restauration et de conservation ambitieux sont engagés.

Depuis 25 ans, les marais charentais font l'objet d'une prise en compte de la biodiversité par les acteurs publics.

Un protocole de gestion concertée entre l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Conseil général de la Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture et la Société pour la Protection de la Nature Aunis Saintonge est mis en œuvre. Des mesures agri-environnementales au bénéfice des éleveurs sont déployées.

Le Conservatoire du Littoral, en lien avec la politique des espaces naturels sensibles du Conseil général, a engagé depuis 35 ans une politique d'acquisition des espaces naturels les plus fragiles.

Le périmètre du projet de Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais comprend l'estuaire de la Charente et son débouché à la mer, dont les 10 000 ha du Domaine public maritime inscrits au titre du site classé.

Ce projet renforcera la gestion du Grand Site.

La politique nationale « Grands Sites de France »

Parmi les 2 500 sites classés au titre de la Loi de 1930, quarante-deux sont actuellement concernés par la politique nationale des Grands Sites de France sous la responsabilité du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette politique concerne les sites classés les plus emblématiques, des paysages exceptionnels qui s'inscrivent dans l'imaginaire collectif et soumis à des pressions qui nécessitent des actions particulières de gestion, de mise en valeur, de maîtrise de la fréquentation. Ces actions sont définies dans le cadre des Opérations Grands Sites.

Ce label, inscrit au code de l'Environnement, est subordonné à la mise en œuvre de ce projet de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un site, répondant aux principes du développement durable. Ce label renforce considérablement la notoriété touristique et garantit un développement socio-économique respectueux des lieux.

Le label est décerné à une collectivité ou un EPCI qui assure la gestion du site dont la réhabilitation est réalisée et qui offre au public un accueil à la hauteur de la qualité des lieux.

Quatorze sites sont labellisés Grand Site de France :

- Aven d'Ornac (Ardèche),
- Pont du Gard (Gard),
- Pointe du Raz (Finistère),
- Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône),
- Bibracte Mont-Beuvray (Nièvre),
- Puy de Dôme (Puy-de-Dôme),
- Marais poitevin (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée),
- Saint-Guilhem-le-désert - Gorges de l'Hérault (Hérault),
- Les Deux caps Gris –Nez, Blanc-Nez (Pas-de-Calais),
- Baie de Somme (Picardie),
- Massif du Canigou (Pyrénées Orientales),
- Puy Mary (Cantal),
- Solutré Pouilly Vergisson (Saône et Loire),
- Camargue Gardoise (Gard).

Le Réseau des Grands Sites de France fédère 42 membres engagés dans la politique nationale des Grands Sites de France; il regroupe des sites labellisés et des sites engagés dans une démarche d'Opération Grand Site.

L'émergence d'un Grand Site de France de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort

Depuis le classement au titre des Monuments Historiques et la restauration de la Corderie royale avec la création du jardin des retours en passant par l'installation des sièges du Conservatoire du littoral et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le patrimoine est devenu, dans le territoire Rochefort Océan, un vecteur du développement économique et social.

En 2006, la candidature de l'Arsenal de Rochefort – de Rochefort à l'île d'Aix – proposé au Comité National des Biens Français du Patrimoine Mondial, a suscité une mobilisation forte des communes de l'estuaire. Dans la continuité, en 2009, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais demandait au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie une inscription de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort dans le cadre de la démarche « Grand Site de France ».

En 2010, la démarche de classement de site sur l'ensemble de l'estuaire, 7 000 ha terrestres et 10 000 ha sur le Domaine Maritime – de Cabariot à l'Île d'Aix - a été engagée et, après concertation des acteurs, le Décret de classement du site a été signé le 22 août 2013.

Par courrier du 15 avril 2013, le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé officiellement l'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

Les travaux préparatoires, engagés dès 2012, ont été validés au sein du Comité de pilotage du 4 octobre 2013. Le programme d'actions de l'Opération Grand Site a été établi sous l'égide d'un Comité de pilotage, co-présidé par Madame la Préfète de la Charente-Maritime et Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération. Il réunit les Présidents de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, les maires des communes riveraines de la Charente et les représentants du Conservatoire du littoral et des chambres consulaires.

Le Parlement, instance de concertation composée des représentants de l'Etat, de collectivités locales, des acteurs socio-professionnels locaux et associatifs, a été installé à Fouras le 5 juillet 2013.

La Commission supérieure des sites, paysages et perspectives a approuvé le projet et le programme d'Opération Grand Site le 19 décembre 2013.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires signataires de la présente convention approuvent les objectifs de l'Opération Grand Site mentionnés ci-après, s'engagent à mener à bien le programme d'actions nécessaire à leur mise en œuvre et à y prendre part d'un point de vue financier dans la perspective de l'obtention du label Grand Site de France.

ARTICLE 2 – LE PERIMETRE DU GRAND SITE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE ET DE L'ARSENAL DE ROCHEFORT (annexe 1)

Au delà des sites classés et protégés au titre de la Loi de 1930, qui sont au cœur de l'Opération Grand Site, le périmètre concerne celui des quinze communes marquantes pour l'identité du site et intéressées par son développement économique et social équilibré.

Le périmètre regroupe 15 communes :

- Breuil-Magné,
- Cabariot,
- Echillais,
- Fouras,
- l'Île d'Aix,
- Port-des-Barques,
- Rochefort,
- Saint Froult,
- Saint-Hippolyte,
- Saint-Laurent-de-la-Prée,
- Saint-Nazaire-sur-Charente,
- Soubise,
- Tonnay-Charente,
- Vergeroux,
- Yves.

Seule la commune d'Yves n'est pas intégrée à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Les actions relevant de ce territoire devront faire l'objet d'une convention entre la commune d'Yves et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE L'OPERATION GRAND SITE

Le programme de l'Opération Grand Site est articulé autour de 6 objectifs :

1. Connaître les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés

Même si les sites de l'estuaire ne font pas l'objet d'une fréquentation forte aujourd'hui, le projet vise à conduire une veille des évolutions de leur fréquentation aidant ainsi la définition des aménagements à réaliser sur les sites majeurs comme la Pointe de la Fumée à Fouras, l'île d'Aix, l'île Madame, le Pont transbordeur et l'Arsenal à Rochefort.

2. Développer l'accès vers les sites par différents modes

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence « transport et déplacement », le projet prévoit le développement des liaisons fluviales, maritimes et cyclables dans le cadre de la « Charente à vélo » et des inter modalités.

3. Structurer l'interprétation et adapter la destination touristique

La compréhension du site dans son ensemble requiert une structuration de l'offre d'interprétation. Elle suppose une coordination de l'action des acteurs de la médiation dans la perspective d'une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». Une harmonisation de la signalétique est également promue.

Le projet vise également à inscrire le Grand Site dans la destination touristique « Rochefort Océan ».

4. Conforter les activités économiques liées au Grand Site

Les entreprises agricoles et conchylicoles concernées pourront faire l'objet d'un accompagnement des aménagements projetés. Par ailleurs, la valorisation des métiers et des produits est soutenue.

L'accompagnement des entreprises touristiques en matière de certification des produits est renforcé.

5. Préserver et valoriser les éléments emblématiques

Les sites de la Pointe de la Fumée, l'île d'Aix, la pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame, la fontaine Lupin, l'ancien bourg de Soubise, le Pont Transbordeur, l'Arsenal à Rochefort et les quais de Tonnay-Charente constituent les points d'entrée de l'Estuaire de la Charente. Il s'agit le plus souvent d'actions de requalification des espaces publics.

Des actions de conservation, valorisation, interprétation sont envisagées sur les édifices de l'Arsenal – fort La Pointe, fort Liédot, la redoute de l'Aiguille, les fosses aux mâts de la Gardette, la plage de Saint Froult -, ainsi que sur les Pôles Nature et les abords de la réserve naturelle d'Yves.

6. Aménager le territoire dans une perspective Grand Site

Dans le territoire du Grand Site, il convient de valoriser le paysage de manière pragmatique. Au sein des espaces protégés – Loi littoral, site classé, Natura 2000 ... – des réponses qualitatives devront être recherchées avec l'appui des collectivités en évitant de sanctuariser le site et d'entraver le développement économique.

Sur les autres espaces, soumis aux pressions littorales et urbaines, la dimension paysagère et naturelle sera prise en compte.

Une mission technique « Paysage et nature » est mise en place au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour une prise en compte de la composante paysage dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements.

Ces objectifs stratégiques sont déclinés sous forme opérationnelle dans les documents annexés.

Ce programme comporte des opérations :

- de requalification des principaux sites emblématiques :
 - o Pointe de la Fumée à Fouras,
 - o Arsenal à Rochefort,
 - o Pont Transbordeur à Rochefort et Echillais,
 - o Ile Madame et pointe de Port-des-Barques,
 - o site de Lupin à Saint-Nazaire-sur-Charente,
 - o bourg et port de Soubise,
 - o quais de Charente à Tonnay-Charente,
 - o Ile d'Aix,
- de conservation et de valorisation de sites patrimoniaux,
- d'aménagement pour les circulations douces,
- de promotion des atouts touristiques et économiques,
- d'accompagnement technique.

Ces opérations auront des maîtrises d'ouvrage diverses, notamment collectivités locales et Communauté d'agglomération.

Les signataires pourront, d'un commun accord, réviser le programme en cours d'exécution, notamment pour les opérations d'investissement, à l'issue des études techniques.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

4.1. Engagement de l'Etat

L'Etat a accompagné financièrement les études préalables à l'Opération Grand Site conduites en 2012 et 2013.

Il a conduit la mise en œuvre du classement de l'Estuaire de la Charente et s'attachera à faciliter la mise en œuvre de l'Opération Grand Site et l'articulation avec les différentes réglementations.

Dans la mesure de ses moyens, il mobilisera les crédits nécessaires à la réalisation des actions de l'Opération Grand Site notamment par :

- la mobilisation de crédits du Ministère de l'Ecologie dédiés aux Opérations Grands Sites,
- l'inscription de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort dans le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020.

4.2. Engagement de la Région Poitou-Charentes

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement, CRDD 2007-2013, la Région Poitou-Charentes a apporté un soutien financier aux projets de valorisation du patrimoine architectural et paysager de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pendant la phase de construction de l'Opération Grand Site.

La Région Poitou-Charentes, pour l'accompagnement des projets de l'Opération Grand Site, mobilisera, sous réserve du vote des budgets correspondants et des décisions de son assemblée :

- le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016,
- dans le cadre de son rôle d'autorité de gestion, les programmes européens 2014-2020,
- les mesures inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020, susceptibles de croiser les programmes engagés au titre de l'opération.

4.3. Engagement du Département de la Charente-Maritime

Le Département mène de longue date une politique de conservation et de valorisation de monuments naturels ou bâtis, Fort Boyard en étant le plus emblématique.

Dans le cadre de sa politique, le Département a soutenu des actions s'inscrivant dans l'Opération Grand Site. Par ailleurs, au titre des Syndicats Mixtes des Iles d'Aix et de Madame et de la Taxe d'Aménagement, il a inscrit son action dans la valorisation du territoire littoral.

Le Département de la Charente-Maritime veillera à la cohérence des actions qu'il conduit en qualité de maître d'ouvrage, avec les objectifs fixés dans le cadre de l'Opération Grand Site. Il consacrera, dans la limite de ses capacités budgétaires, les crédits nécessaires à la réalisation des actions de l'Opération Grand Site notamment au travers :

- de la valorisation des sites emblématiques d'intérêt départemental :
 - o la requalification de la Pointe de la fumée,
 - o l'Arsenal à Rochefort,
 - o la valorisation des abords du Pont transbordeur,
 - o la dynamisation et la valorisation de l'île d'Aix,
 - o la Pointe de Port-des-Barques et l'île Madame,
- de sa politique de soutien aux déplacements doux, cyclable et fluvial,
- de Contrats d'Objectifs pour la gestion et la valorisation des espaces naturels.

4.4. Engagement du Conservatoire du littoral

Depuis 25 ans, le Conseil d'Administration du Conservatoire du littoral, en accord avec les collectivités locales a engagé un important programme d'acquisition et de valorisation du site de l'estuaire de la Charente, de l'île d'Aix jusqu'à Saint Hippolyte (8 communes). Ce programme concerne un important patrimoine naturel de prairies et de marais (un périmètre d'intervention de 2516 hectares dont 950 hectares acquis) et un patrimoine bâti très important : Fort Liédot, batteries de l'île d'Aix, Fort de l'île Madame, Fosses aux mats d'Echillais et de Saint Hippolyte.

Ce programme d'acquisition sera poursuivi dans les limites des moyens financiers de l'établissement afin de contribuer à la protection du grand site.

D'importantes acquisitions sont en cours, marais périurbains de Rochefort, Fort la Pointe à Fourras, Réserve Naturelle Nationale d'Yves etc.....

La valorisation et la gestion de ce patrimoine devra faire l'objet d'un partenariat actif avec la collectivité locale conformément aux dispositions prévues dans la loi du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire du littoral.

4.5. Engagement de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, qui a assuré l'élaboration du projet depuis 2011, s'engage à assurer l'animation de l'Opération Grand Site ainsi que la coordination de sa mise en œuvre.

Sur cette base, elle est principalement chargée :

- d'animer et de gérer le programme d'actions de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort et de mettre en œuvre les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- de garantir la cohérence et la qualité des projets portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages,
- de favoriser la gestion durable du site en partenariat avec les acteurs locaux,
- de définir les moyens d'évaluation et de suivi du programme et d'établir annuellement un rapport d'évaluation.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan associera les différents acteurs territoriaux à la mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan dispose d'une équipe technique et administrative dédiée à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site.

En qualité de membre du réseau des Grands Sites de France, elle participera aux échanges d'expériences et de savoir-faire proposés par celui-ci. La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accueillera les rencontres annuelles des Grands Sites en octobre 2015.

Dans la limite de ses capacités budgétaires, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan financera les opérations pour lesquelles elle est maître d'ouvrage et pourra accompagner d'autres actions du programme.

ARTICLE 5 : EVALUATION FINANCIERE GLOBALE (annexe 2)

A titre indicatif, une première estimation de l'Opération Grand Site, sur une période de 6 à 8 ans a été évaluée à 36 000 000 €.

En fonction des priorités et des dotations financières de chacun pouvant être affectées à ce programme, les partenaires s'engagent à signer des conventions cadres triennales fixant pour chacun, année par année, les engagements financiers pour les différentes opérations.

Une première tranche d'opérations et de travaux pour la période 2015-2017 est estimée à 15 400 000 €.

ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI ET DE GOUVERNANCE DE L'OPERATION GRAND SITE

6.1. Le Parlement du Grand Site

Le Parlement, instance de concertation, rassemble les acteurs publics et privés concernés par le Projet Grand Site.

Il se réunit une fois par an.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan informe le Parlement de l'état d'avancement du programme et les problématiques du projet sont débattues.

6.2. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, co-présidé par la Préfète de la Charente-Maritime et le Président de la Communauté d'Agglomération, réunit les Présidents de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, les maires des communes du Grand Site, les représentants du Conservatoire du littoral et des chambres consulaires.

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par an. Il assure le suivi et l'évaluation des actions de l'Opération Grand Site.

A cette occasion, il examinera le rapport annuel établi par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Opération (réalisations, principaux résultats, consommation des crédits affectés à l'opération).

Il définit le programme d'actions pour l'année à venir en fonction des priorités partagées par tous.

6.3. La Conférence des financeurs

La Conférence des financeurs rassemble les signataires de la présente convention.

Elle définit la convention cadre triennale. Réunie annuellement, elle ajuste la programmation financière au vu des réalisations et du programme d'actions pour l'année à venir.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les partenaires définissent la communication commune qu'ils souhaitent conduire sur l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort.

Sous l'égide du service Communication de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, les services Communication de chaque entité proposent les contenus et les modalités de cette communication commune.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs et de partenariat prend effet à compter de sa signature pour une durée de 3 ans et sera prolongée par tacite reconduction après évaluation.

Les termes de la présente convention pourront être révisés par les partenaires autant que de besoin pour tenir compte de l'évolution du projet et des compétences des partenaires.

ARTICLE 9 : FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme fixé à l'article 8 à l'initiative de la majorité des signataires.

Une des parties pourra toutefois demander à se retirer de la convention sans que celle-ci ne soit résiliée.

Cette demande devra être adressée à chacune des autres parties et sera accompagnée d'un exposé des motifs.

Dés lors, la présente convention prendra fin à l'égard du demandeur dès que les engagements qu'il aura pu prendre dans le cadre des conventions cadres triennales auront été exécutés.

Fait à Rochefort, le

La Préfète de la Charente-Maritime,

**Le Président de la Région
Poitou-Charentes,**

Béatrice ABOLLIVIER

Jean-François MACAIRE

**Le Président du Conseil Général de la
Charente-Maritime,**

Le Conservatoire du littoral,

Dominique BUSSEREAU

Odile GAUTHIER

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
Rochefort Océan,**

Hervé BLANCHÉ